



Station de Sauvetage de Gruissan

Bon de Souscription Vedette V2NG 11,95

Votre généreuse souscription sera versée au profit des coûts de fabrication et d'équipements de la future vedette V2NG 11,95 de la station de sauvetage SNSM de Gruissan.

A retourner complété et accompagné de votre règlement à :
SNSM Gruissan – M.Denis VERPILLOT, Trésorier – Place du Cadran Solaire 11430 Gruissan

Monsieur, Madame, Mademoiselle (rayer les mentions inutiles)

Nom : **Prénom :**

Adresse (fiscale) :
.....

Code Postal : **Localité :**

Adresse courriel :

Club nautique ou association :

Montant du versement : (Chèque à l'ordre de SNSM Gruissan)

Avantages fiscaux : la SNSM étant reconnue œuvre d'utilité publique, l'administration fiscale vous accordera une réduction d'impôt de 66% du ou des montants versés à notre association, et ce dans la limite de 20% du revenu imposable, pour un particulier et 60% pour une entreprise mécène.
La station de sauvetage SNSM de Gruissan vous fera parvenir le reçu fiscal nécessaire.

Fait à

Le

Signature :

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent figurant dans le fichier de l'Association.

Cadre réservé à la station de sauvetage de Gruissan

Adhérent & Souscripteur n° Bulletin n°